Contrat de location d'une moto

ENTRE LES SOUSSIGNES,
Appelé ci-après le loueur , ET
Appelé ci-après le locataire,
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT;
1 - Nature et date d'effet du contrat
Le loueur met à disposition du locataire , une moto de marque, immatriculé, à titre onéreux et à compter du
2 - Etat de la moto
Lors de la remise de la moto et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état de la moto sera établi entre le locataire et le loueur. La moto devra être restituée le même état que lors de sa remise. Toutes les détériorations sur la moto constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire. Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire la présente moto.
3 - Prix de la location de la moto
Les parties s'entendent sur un prix de location euros par jour (calendaires). Ce prix comprend un forfait dekms pour la durée du contrat.
4 - Kilométrage supplémentaires
Tout kilomètre réalisé au-delà du forfait indiqué à l'article 3 du présent contrat sera facturé au prix de euros.
5 - Durée et restitution de la moto
Le contrat est à durée indéterminée. Il pourra y être mis fin par chacune des parties à tout moment en adressant un courrier recommandé en respectant un préavis d'un mois.
6 - Autres éléments et accessoires
Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition de la moto : - Frais d'entretien de la moto, - Impôts et taxes liés à la moto, - Les frais d'essence, - L'assurance de la moto.
7 - Clause en cas de litige
Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de
Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,
A, le

Le locataire	Le loueur
signature précédée de la mention manuscrite	signature précédée de la mention manuscrite
bon pour accord	bon pour accord